
Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

[@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)Lundi 26 avril 2021

Cœur de Rennes

Le Conseil Municipal valide de nouvelles étapes pour un centre-ville apaisé, végétalisé et animé

Lundi 26 avril 2021, le Conseil municipal de Rennes a approuvé l'avant-projet des aménagements paysagers place de la Mairie, et a validé les objectifs et modalités de concertation sur l'aménagement des Quais de Vilaine et du centre-ville Nord.

Lancement de la concertation sur l'aménagement des Quais de Vilaine et du centre-ville Nord

À l'automne 2018, la Ville de Rennes et la Métropole ont mené une large concertation auprès des Rennais, des habitants de la Métropole et des usagers sur l'évolution du centre-ville dans le cadre du projet urbain Rennes 2030. Les Rennais ont fait part de leurs attentes pour le cœur de Rennes :

- Plus de végétalisation ;
- Des espaces de circulation apaisés qui favorisent les déplacements doux ;
- Un lien plus direct à la Vilaine et aux cours d'eau en général.

L'évolution du réseau de transports en commun, mais aussi l'aménagement de nouveaux sites comme les Portes Mordelaises ou l'Hôtel-Dieu, sont l'occasion de réfléchir aux conditions d'accès et de desserte du centre-ville, tout en permettant l'apaisement de la circulation et la libération d'espaces pour développer de nouveaux usages.

Dans l'esprit de la Charte rennaise de la démocratie locale, **la Ville de Rennes, conjointement avec la Métropole, organise dès le printemps 2021, une nouvelle étape de la concertation autour du Cœur de Rennes. Le Conseil municipal du lundi 26 avril 2021 valide les objectifs et les modalités de cette concertation centrée sur les usages des quais de Vilaine et du centre-ville Nord**, afin de traduire de manière opérationnelle un projet d'ensemble pour les espaces publics.

Le périmètre soumis à la concertation comprend les quais nord et sud de la Vilaine entre le pont de Bretagne et le pont Pasteur ainsi que l'ensemble des espaces publics compris entre le boulevard de Chézy à l'ouest, le barreau Legraverend/Hôtel-Dieu/Lesage au nord, l'axe Guillaudot/Place Saint-Melaine/Gambetta à l'est, et le périmètre des quais au sud.



Périmètre de la concertation

Il s'agit d'accompagner les évolutions d'usages, en permettant le réaménagement de certaines rues et places, pour donner davantage d'espaces aux piétons et aux vélos, pour planter des arbres et favoriser la création d'espaces végétalisés

Ainsi, plusieurs places emblématiques sont appelées à évoluer : la place du Champ Jacquet, la place du Calvaire, la place Saint-Sauveur.... En parallèle, le centre-ville nord va connaître très prochainement deux évolutions majeures avec la fin des travaux sur la place Saint-Anne et la place Saint-Germain.

L'objectif premier de cette concertation citoyenne sur le Cœur de ville est de recueillir et prendre en compte les attentes des riverains, des commerçants et des usagers du centre-ville nord et des quais de Vilaine sur les usages futurs de cet espace central de la Ville et de la Métropole.

Cette concertation préalable sera organisée en deux temps :

- **Une 1^{ère} séquence, avant l'été, avec la mise en place d'un jury citoyen constitué d'un panel représentatif d'habitants de Rennes et de Rennes Métropole qui se penchera plus spécifiquement sur la couverture de la Vilaine** en incluant notamment la dalle République mais également la question du devenir des quais entre la place de Bretagne et la place Pasteur en fonction des scénarios de couverture/découverte qui seront établis, de manière à permettre au jury citoyen de s'exprimer vis-à-vis d'un projet d'ensemble ;
- **À l'automne, une concertation "tout public" qui proposera plusieurs formats (numérique, échanges sur le terrain, ateliers avec les riverains et les commerçants, micro-trottoir, questionnaires en ligne...), tenant compte des contraintes sanitaires applicables et permettant à chacune et chacun de s'exprimer (riverains, commerçants, usagers, habitants de la Métropole, personnes âgées, scolaires, personnes en situation de handicap...).** Un dispositif accessible en ligne depuis le site de la Fabrique citoyenne permettra de formuler des observations ou d'insérer des contributions.

Ces deux actions feront l'objet de restitutions publiques spécifiques et de la

publication des bilans des actions de concertation. Ce bilan alimentera par la suite les programmes des opérations d'aménagement d'espaces publics issus de la concertation.

Dans le cadre de la constitution du jury citoyen, un appel à volontaires sera lancé dès le mardi 27 avril.

Des aménagements paysagers place de la Mairie

Suite aux concertations réalisées dans le cadre de Rennes 2030, une étude a été engagée afin de traduire les attentes des Rennaises et des Rennais dans une stratégie de végétalisation durable. Cette étude a permis d'identifier les lieux où la plantation d'arbres est possible, et de préciser les principes de plantation à respecter. Ainsi la place de la Mairie, site emblématique de par sa centralité et sa minéralité, a fait l'objet d'une analyse détaillée afin de proposer aux rennais un nouvel espace arboré et végétalisé.

Le Conseil municipal du 26 avril 2021 approuve l'avant-projet des nouveaux aménagements paysagers de la place de Mairie. Les opérations prévoient la plantation d'arbres en pleine terre, tout en respectant les contraintes liées au patrimoine architectural remarquable de cette place.

De plus, les enjeux du projet sont multiples :

- Proposer une **composition végétale** qui s'accorde avec **l'organisation architecturale** de la place : maintien des perspectives dégagées sur l'Hôtel de Ville et l'Opéra, conservation du calepinage du sol ;
- Favoriser **l'infiltration des eaux pluviales** en développant les surfaces perméables aux pieds des arbres plantés ;
- Préserver **le caractère polyvalent de la place**, permettant de **maintenir les actions évènementielles** mais aussi d'accompagner les zones de pause (bancs, emmarchements) qui ceinturent la place ;
- Composer avec la pente générale de la place ainsi que le soutènement existant à l'angle Sud-Est de celle-ci ;
- Maintenir les fonctionnalités et les accès techniques existants sur la place : conteneurs enterrés, station STAR LE VELO, terrasses, manège, contrôle d'accès, secours, etc.

Le parti d'aménagement retenu prévoit :

- **La réalisation d'alignements d'arbres simples sur les rives Nord et Sud** de la place, en dehors du calepinage central en granit ;
 - **La conception des pieds d'arbres densément plantés d'arbustes et de plantes vivaces majoritairement persistantes.** Ces massifs seront ponctués de floraisons légères. Cette densité permettra ainsi de limiter les intrusions de piétons et d'animaux sur ces espaces ;
 - **Le repositionnement de certains mobiliers** de la place notamment les bancs existants pour s'accorder avec cette nouvelle composition ainsi que l'ajout de bancs supplémentaires pour maximiser les capacités d'assise ;
 - **L'installation de mobiliers complémentaires anti-stationnements**, du type bornes granit, de part et d'autre de la place.
-



Perspective de la future place de la Mairie vue depuis l'accès "Parlement"
©Rennes Métropole



Perspective de la future place de la Mairie vue depuis la rue d'Orléans
©Rennes Métropole

Le coût des travaux est évalué au stade de l'avant-projet à 204 000 € TTC, avec 120 000 € TTC pour les compétences de Rennes Métropole (voirie, assainissement, éclairage public, etc.) et 84 000 € TTC pour les compétences relevant de la Ville de Rennes (espaces verts, bornes fêtes).

Les travaux sont programmés entre fin 2021 et début 2022.

L'avant-projet fera l'objet d'une présentation au public et notamment aux riverains, sous la forme d'une réunion-atelier dont les modalités seront adaptées suivant les recommandations sanitaires en vigueur, afin d'expliquer le processus de conception, de conforter le scénario retenu, et de l'ajuster aux demandes d'usages, de mobiliers, etc., qui pourraient être formulées. Une communication grand public sera mise en place à l'automne pour annoncer la mise en œuvre de ce projet (panneaux d'information sur site, flyers à l'attention des riverains, etc.).

À propos du projet urbain du centre-ville

La démarche Rennes 2030 a été lancée en 2016 pour redéfinir le projet urbain de la ville, en s'appuyant sur la fabrique citoyenne. La concertation s'est déroulée en deux temps : un temps pour définir les orientations du projet urbain en 2016, puis un deuxième temps pour partager leur traduction dans le Plan Local d'Urbanisme en 2017.

Les Rennaises et les Rennais ont été nombreux à contribuer au projet urbain, pour dire comment ils voyaient et voulaient leur ville. Quartier à part entière et aussi quartier de tous les Rennais, et des métropolitains, le cœur de Rennes fait l'objet d'une concertation lancée en 2018 pour imaginer le centre-ville de Rennes de 2030.

Pratique

Appel à volontariat pour la constitution du jury citoyen à partir du **mardi 27 avril 2021.**

- Les volontaires pourront s'inscrire sur le site de la Fabrique citoyenne : <https://fabriquecitoyenne.rennes.fr/>.